



SYNTHÈSE DES AIDES AUX PERSONNES DÉPLACÉES EN PROVENANCE D'UKRAINE

PROCÉDURE DE LA DEMANDE DE PROTECTION TEMPORAIRE

Les personnes déplacées qui arrivent au Luxembourg en provenance d'Ukraine et qui veulent faire une demande de protection temporaire doivent obligatoirement remplir un formulaire de pré-enregistrement qui doit être envoyé par courriel à : immigration.desk@mae.etat.lu.

Le formulaire peut être téléchargé en Français, Anglais, Ukrainien et Russe sur le site du [Ministère des affaires étrangères et européennes](#).

Les personnes qui se rendent au guichet unique sans rendez-vous ne pourront pas être prises en charge.

PROCÉDURE DE LA DEMANDE D'ASILE

Les personnes en provenance d'Ukraine ont aussi le droit de faire une demande de protection internationale (« demande d'asile ») qui doit être introduite à la [Direction de l'immigration - Service des réfugiés](#)

Cependant, il est important de noter que le statut de protection temporaire est accordé sur place au guichet unique tandis que le temps d'attente pour une réponse à la demande de protection internationale peut s'élever à plusieurs mois.

Il est rappelé aussi que les personnes en provenance d'Ukraine peuvent voyager jusqu'à 3 mois (90 jours) sans posséder un visa dans les autres pays de l'espace Schengen.

REGROUPEMENT FAMILIAL

Les bénéficiaires de protection temporaires ont le droit de demander un regroupement familial. Ils n'ont pas besoin de se conformer aux conditions pour un regroupement familial pour ressortissants de pays tiers et le délai de 3 mois après obtention du statut ne s'applique pas.

Pour ceux qui ont perdu contact avec leur famille, le service [Rétablissement des liens familiaux \(RLF\) de la Croix-Rouge Luxembourgeoise](#) est là pour les aider à rétablir ou maintenir l'unité familiale et à connaître le sort de leurs proches disparus.

HÉBERGEMENT D'URGENCE

Toute personne déplacée en provenance de l'Ukraine peut se présenter 24/7 à la

Structure d'hébergement d'urgence Kirchberg (SHUK)
11, rue Carlo Hemmer
L-1734 Luxembourg-Kirchberg
[Plan d'accès](#)

Aussi les personnes qui étaient déjà hébergées chez des personnes privées ou dans d'autres structures et qui perdent ce moyen de logement, peuvent se présenter à la SHUK.

Les communes sont priées d'envoyer les personnes en provenance de l'Ukraine à la SHUK. Pour les autres demandeurs de protection internationale (DPI), ils seront envoyés aux [Centres d'accueil](#) de la Croix-Rouge Luxembourgeoise.

HÉBERGEMENT EN FAMILLE D'ACCUEIL

Le projet « Familles d'accueil » géré collaborativement par Caritas Luxembourg, la Croix-Rouge luxembourgeoise et le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région qui centralisent les offres d'hébergement de résidents luxembourgeois.

Tous les résidents luxembourgeois qui souhaitent héberger des réfugiés à leur domicile et participer à ce projet sont demandés de remplir le formulaire suivant :

[Formulaire "Accueil des personnes fuyant la guerre en Ukraine"](#)

Pour de plus amples informations, les personnes intéressées sont invitées à contacter la hotline (+352 621 796 780) ou à s'adresser par courriel à ukraine@zesummeliewen.lu au centre de coordination géré par les associations partenaires.

AIDES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES

Les bénéficiaires de protection (BPT) temporaire ont droit à l'aide sociale de l'[Office national de l'accueil](#) au même titre que les demandeurs de protection internationale.

Ceci inclut une allocation mensuelle, la fourniture des repas ou une aide pour l'achat de denrées alimentaires (mensuelles), une aide pour l'habillement (biannuelle) et une aide pour l'achat du matériel scolaire (annuelle). L'accès aux soins médicaux leur est également garanti. Les aides sont accessibles dès que le statut de protection temporaire est accordé.



SANTÉ

Les bénéficiaires de protection temporaire seront affiliés à la Caisse nationale de santé (CNS).

La période de stage de trois mois, pendant laquelle aucune prestation maladie n'est remboursée par la CNS, s'applique.

Pendant cette période, les personnes concernées peuvent se rendre à la maison médicale dont les frais médicaux sont couverts par l'ONA.

FORMATION DES ADULTES

Des cours de français sont offerts notamment par le Service de formation des adultes (SFA).

Les personnes sont invitées à se rendre à la

Maison de l'Orientation
29, rue Aldringen
L-1118 LUXEMBOURG

pour toutes les informations sur les cours de langues et la formation professionnelle.

SCOLARISATION DES ENFANTS ET JEUNES

Le MENJE vise le développement de capacités suffisantes dans les secteurs de l'éducation non formelle (crèches, maisons relais etc.) et de l'éducation formelle (enseignement fondamental et secondaire) à tous les enfants et jeunes BPT après les vacances de Pâques.

Les enfants et jeunes BPT ont le droit au système des chèques-services et pourront être scolarisés dans les écoles publiques régionales et les écoles internationales. Les parents seront soutenus dans les procédures de sélection et d'inscription par des agents du MENJE.

Des dispositions spécifiques sont élaborées pour les jeunes qui ont presque achevés l'enseignement secondaire (classes passerelles « Bridging class ») pour qu'ils puissent passer leur diplôme de fin d'études secondaires ou qui se trouvent au début du parcours universitaire. Pour les étudiants plus avancés, une reconnaissance des diplômes universitaires est prévue.

80 nouveaux postes sont créés auprès du MENJE pour assurer la présence de médiateurs interculturels qui parlent ukrainien dans les écoles publiques. Ceci se fera à un niveau régional et non communal.

Les enfants et jeunes à besoins spécifiques seront pris en charge par la Commission nationale de l'inclusion.

De plus amples informations peuvent être consultées sur le site de la [Maison de l'Orientation](#)

TRAVAIL

Les BPT ont le droit de travailler et disposent d'un accès libre sur le marché de l'emploi luxembourgeois sans devoir demander l'autorisation d'occupation temporaire (AOT), qui est requise pour les demandeurs de protection internationale.

Les BPT peuvent s'inscrire à l'Agence pour le Développement de l'Emploi (ADEM) et profiter de tous les services de l'agence. L'ADEM a mis en place une cellule spécifique dédiée aux BPT.

Un flyer qui explique les bases du droit du travail au Luxembourg, élaboré par le MTEESS est accessible:

- en Français : [Travailler au Luxembourg](#)
- en Ukrainien : [Робота у Люксембурзі](#)

Il est important de noter que les BPT reconnus au Luxembourg ont accès uniquement au marché de l'emploi au Luxembourg. Les BPT reconnus par d'autres pays européens n'ont pas d'accès au marché de l'emploi au Luxembourg.

Les entreprises doivent impérativement communiquer leurs postes vacants à l'ADEM pour éviter qu'un marché de l'emploi parallèle ne se crée. Les BPT pourront occuper tous les postes à pourvoir : postes en CDD, en intérim, en CDI, etc.

Il ne sera pas possible de publier des offres d'emploi exclusivement adressées aux personnes provenant de l'Ukraine. Le contenu de l'offre d'emploi ne doit contenir aucune mention discriminatoire.

BÉNÉVOLAT

Le projet « bénévolat » coordonné par l'ASTI, la Caritas Luxembourg et la Croix-Rouge Luxembourgeoise ensemble avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a pour but de coordonner les aides aux réfugiés et pour faire un matching entre les compétences, volontés et disponibilités des bénévoles et les besoins au terrain.

Le formulaire pour les personnes intéressées au bénévolat peut être téléchargé ici: [Formulaire: Bénévolat auprès de réfugiés](#)

Pour de plus amples informations, les personnes intéressées sont invitées à contacter la hotline au +352 621 796 780 ou à s'adresser par courriel à ukraine@zesummeliewen.lu au centre de coordination géré par les associations partenaires.

AUTRES RESSOURCES

Pour toute autre question les personnes en question peuvent contacter wellkomm@croix-rouge.lu, un service émis par la Croix-Rouge Luxembourgeoise.

L'asbl LUKRAINE organise l'aide humanitaire pour l'Ukraine. Ils offrent aussi du support psychologique ainsi que des aides pour les personnes qui n'ont pas encore le statut de protection temporaire.

[Accéder sur le site de L,Ukraine asbl](#)



LIENS UTILES

- [Ministère des Affaires étrangères et européennes - Accueil de personnes -Ukraine](#)
- [Guichet Public - Demande protection temporaire](#)
- [Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région - Solidarité avec l'Ukraine- Proposer un hébergement](#)
- [Guichet Public - Direction de l'immigration - Service des réfugiés](#)
- [Croix-Rouge Luxembourgeoise - Rétablissement des liens familiaux \(RLF\)](#)
- [SHUK-Structure d'hébergement d'urgence Kirchberg - Plan d'accès](#)
- [Croix-Rouge Luxembourgeoise - Centres d'accueil](#)
- [Projet "Familles d'accueil" - Formulaire "Accueil des personnes fuyant la guerre en Ukraine](#)
- [Office national de l'accueil](#)
- [Maison de l'Orientation](#)
- [Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire - Flyer Travailler au Luxembourg](#)
- [Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire - Flyer Работа у Люксембурзі](#)
- [Projet "Bénévolat" - Formulaire: Benevolat auprès de réfugiés](#)
- [L.Ukraine asbl](#)

CONTEXTE

La FEDAS a assisté à une plénière spéciale du Ronnen Desch et du SYVICOL, pendant laquelle des représentants de la Direction de l'Immigration, de l'Office National de l'Accueil (ONA), du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie Sociale et Solidaire (MTEESS), du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE), du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région (MIFA) ainsi que des représentants de Caritas Luxembourg, de la Croix Rouge luxembourgeoise et de l'ASTI asbl ont informé les participants sur l'état actuel du flux migratoire en provenance de l'Ukraine et sur les procédures, dispositifs et projets mis en place jusqu'à présent.e.

Dans le souci de partager et de faire circuler les informations essentielles et de promouvoir ainsi le bon fonctionnement des services de nos membres, ce document présente une synthèse des informations données par les différents acteurs lors de cette plénière.



Fédération des acteurs du secteur social au Luxembourg asbl

4 rue Joseph Felten
L-1508 HOWALD

20, rue de Contern
L-5955 ITZIG

+352 46 08 08 -1
fedas@fedas.lu

<https://www.fedas.lu/>

